10

MGR L.-A. PAQUET
DE
L'UNIVERSITE LAVAL

LE PAPE
ET
LA GUERRE

QUEBEC
IMPRIMERIE FRANCISCAINE MISSIONNAIRE
1917

LE PAPE ET LA GUERRE

LIBRAIRIE DU CLERGE
J. P. GARNEAU
47 RUE BUADE, QUEBEC

MGR L.-A. PAQUET
DE
L'UNIVERSITE LAVAL

LE PAPE ET LA GUERRE

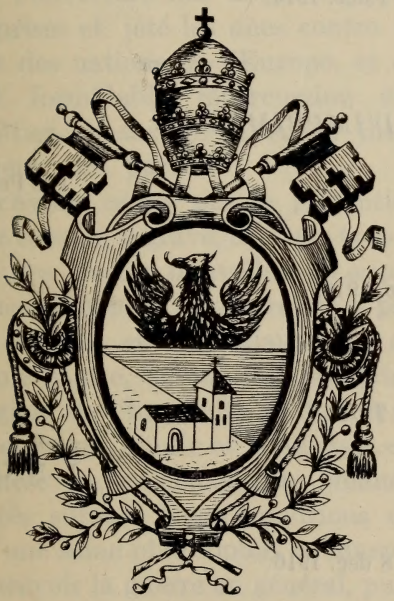

QUEBEC
IMPRIMERIE FRANCISCAINE MISSIONNAIRE
1917

NIHIL OBSTAT:

J.-E. Granbois, *pter,*
Censor

Quebeci, die 1 dec. 1916.

PERMIS D'IMPRIMER:

Frs Pelletier, *ptre,*
Sup. S. Q.

Québec 5 déc. 1916.

IMPRIMATUR:

L.-N. Card. Bégin,
Arch. Queb.

Quebeci, die 8 dec. 1916.

LE PAPE ET LA GUERRE

Depuis l'ouverture des hostilités qui ont mis aux prises et jeté les unes contre les autres la plupart des nations de l'Europe, et dont l'immense et formidable répercussion ébranle le monde entier, beaucoup d'études intéressantes sur la guerre ont paru.

Nous n'avons certes pas la prétention de répandre sur ce sujet si grave, et d'une trop sanglante actualité, des clartés nouvelles. La plus haute autorité ecclésiastique et doctrinale a parlé. Des écrivains éclairés et impartiaux ont commenté cette parole sainte, et ont fait entendre la voix de la religion, de l'humanité et du bon sens.

Nous voudrions réunir et condenser comme en une synthèse les enseignements émanés de ces sources très sûres. Nous voudrions dire, à la lumière d'une saine philosophie, comment d'abord il faut concevoir la guerre en général, puis ce qu'il faut penser de cette guerre terrible à laquelle nous assistons et qui dépasse en violences et en horreurs tout ce que l'imagination avait pu jus-

qu'ici se représenter, puis surtout combien le Pape Benoît XV, si parfaitement situé pour juger un tel désastre, a eu raison de le définir " le suicide de l'Europe [1] ", et d'en réclamer avec instances la fin immédiate.

* * *

Ni la morale chrétienne ni la morale naturelle ne condamnent la guerre en soi comme un mal moral. Il y a des guerres justes, il y a des guerres opportunes : tous les esprits sensés en conviennent ; la philosophie le démontre, l'Evangile le suppose. Mais l'effort d'un peuple armé contre un autre peuple entraîne de tels sacrifices de temps, d'argent, de ressources matérielles et surtout d'existences humaines, que la guerre doit être rangée parmi les maux physiques les plus redoutables, et que l'Eglise en effet la met au nombre des pires calamités. " A peste, fame et *bello*, libera nos, Domine. "

Pour déchaîner sur le monde un pareil fléau, il faut donc des raisons très graves.

Saint Thomas, dans une brève et lumineuse question intitulée *de bello*, trace d'une main magistrale les lois qui régissent cet état violent, mais

1. Lettre du 4 mars 1916.

parfois nécessaire, d'une nation injustement attaquée dans sa vie ou dans ses biens, et réduite à l'alternative, ou d'abdiquer son rang et son honneur, ou de prendre les armes.

Pour qu'une guerre soit juste, trois conditions sont requises dont l'une regarde l'autorité qui la décrète, la seconde les motifs qui l'inspirent, la troisième les méthodes d'après lesquelles elle se fait.

La guerre est un acte de gouvernement : elle ne peut donc être déclarée que par celui ou ceux de qui l'administration publique relève.[1] — Elle doit de plus avoir pour objet le bien commun, le redressement de torts sérieux causés par des actions ou des invasions criminelles, et qui ne peuvent être autrement réparés. " Si en effet, selon la remarque de Cajetan[2], une satisfaction volontaire peut être obtenue, la guerre faite à ce sujet n'est pas juste. " Et, lors même que l'objet en vue, dans la prise d'armes, est honnête, la guerre, d'après saint Augustin et saint Thomas[3], peut devenir immorale par les desseins qui l'inspirent ou qui la prolongent : tels sont " la cupidité malfaisante, la cruauté vindicative, l'obstination

1. *Som. théol.*, II-II, Q. XL, art. 1.
2. Commentaire sur l'article cité.
3. Art. cit.

féroce et implacable, la barbarie dans la résistance, la fureur de dominer et autres vices semblables." — Enfin, l'angélique docteur requiert l'honnêteté dans les procédés de la guerre.[1] La force ne fait pas le droit ; et le mensonge qui est l'arme des lâches, ne crée pas le bien, et ne s'accorde ni avec la loi naturelle ni avec le droit des gens. Il y a des déprédations et des représailles condamnées comme des actes de barbarie par toutes les lois divines et humaines ; de même que ces lois réprouvent, comme des crimes infamants, les calomnies et les perfidies dont on use à l'égard de ceux que l'on combat.[2]

Telles sont les conditions nécessaires et fondamentales qui peuvent justifier la guerre, et sans lesquelles aucune guerre n'est permise. Et même quand ces conditions existent, l'état de guerre constitue une situation fâcheuse, anormale, qui atteint la vie publique jusque dans sa source, et qui entrave l'exercice des plus importantes fonctions sociales.

Des orateurs et des écrivains pris de lyrisme

1. Q. cit., art. 3.

2. Ceux qui se retranchent derrière les nécessités de la guerre pour se livrer contre l'ennemi, quel qu'il soit, à une œuvre de détraction systématique et de partialité calomnieuse, oublient donc, s'ils sont sincères, cette très élémentaire vérité que l'état de guerre ne saurait justifier ce qui est immoral en soi.

auront beau célébrer, avec un enthousiasme presque réjoui, " les beautés de ce sang vermeil dont les flots empourprés inondent la plaine et préparent les moissons plantureuses ". De cette plaine labourée par le fer ennemi montent des cris d'angoisse, des plaintes, des sanglots, qui ramènent l'esprit humain aux réalités douloureuses. La réalité, c'est que la guerre est un immense malheur dont Dieu sans doute peut se servir pour châtier les peuples coupables, mais qu'il est de notre devoir de travailler à prévenir, à atténuer, et à suspendre.

Tel est le sentiment que l'Eglise manifeste en toutes ses paroles, en tous ses actes, en tous ses textes liturgiques[1].

Elle ne s'oppose pas sans doute aux desseins de justice que Dieu, dans sa mystérieuse providence, veut peut-être accomplir par le moyen de la guerre. Elle va même parfois jusqu'à le prier " de répandre les flots de sa colère sur les nations qui méprisent sa loi et sur les Etats qui refusent d'invoquer son nom ". Mais elle sait que si les peuples chrétiens ont péché, leurs prévarications peuvent être réparées par l'humilité de la prière et les larmes de la pénitence. Et à la

1. Voir les prières commandées pour le temps de la guerre dans le " Rituel " et le " Missel romain ".

vue des maux sans nombre que souffrent tant d'âmes désolées, sa charité s'émeut ; elle se rappelle Moïse détournant par ses instances le bras vengeur de Jéhovah[1] ; elle lève les mains au ciel, et elle demande persévéramment au Seigneur de regarder d'un œil favorable les cœurs contrits qui l'implorent, de protéger l'Arche de salut qui porte les destinées religieuses de l'humanité, de ramener parmi les familles, les villes et les peuples, des jours moins sombres et des temps plus prospères.

Et quand, malgré ses prières, elle voit ses propres fils, rangés en bataillons ennemis, se provoquer à un duel sinistre et se combattre avec une fureur aveugle, c'est alors surtout qu'elle se jette et s'interpose entre les belligérants avec toute l'autorité dont elle jouit et tout le zèle qui l'enflamme. Elle fait revivre sous leurs yeux la calme et douce figure du Sauveur laissant tomber sur ses disciples des paroles de paix. Elle leur tient le même langage ; elle les instruit des mêmes préceptes. Au moyen âge, elle leur dicta ce qu'on a si bien appelé la " trêve de Dieu ".[2] Elle les exhorte dans tous les temps à résoudre, autant que possible, par des moyens pacifiques, les

1. Ex. XXXII.

2. Cf. *Questions actuelles*, t. CXI, pp. 515 suiv.

problèmes qui les divisent, et à régler sans effusion de sang les conflits internationaux.

On nous permettra de citer quelques déclarations récentes, particulièrement suggestives.

En 1898, sur l'initiative de la Russie, un projet de conférence en faveur du désarmement avait été soumis aux représentants des puissances. Quelques mois après, Léon XIII, ayant à parler devant le Sacré Collège, fit ainsi allusion à ce grave événement : [1]

Rendre plus rare et moins sanglant le terrible jeu des armes, et préparer ainsi la voie à une vie sociale plus tranquille est une telle entreprise qu'elle rendra illustre, dans l'histoire de la civilisation, celui qui eut assez d'intelligence et de courage pour en prendre l'initiative. Aussi, dès le principe, Nous avons salué ce dessein avec cet empressement de volonté qui convient, en pareil cas, à celui qui détient la charge suprême de promouvoir et de répandre sur la terre la pacifique influence de l'Evangile. Nous ne cessons de faire des vœux pour que cette entreprise si élevée soit suivie d'un effet complet et universel. Veuille le ciel que ce premier pas conduise à faire l'expérience de résoudre les litiges entre nations au moyen de forces purement morales et persuasives! Que pourrait désirer et vouloir plus ardemment l'Eglise, mère des nations, ennemie née de la violence et du sang, qui ne saurait accomplir, heureuse, ses rites sacrés, sans conjurer par ses prières le fléau de la guerre ? L'esprit de l'Eglise est un esprit d'humanité, de douceur, de concorde, de

1. *Quest. act.*, t. XLVIII, pp. 226-27.

charité universelle. Sa mission, comme celle du Christ, est pacifique et pacificatrice de sa nature, parce qu'elle a pour objet la réconciliation de l'homme avec Dieu. De là l'efficacité du pouvoir religieux pour établir la paix véritable parmi les hommes, non seulement dans le domaine de la conscience, comme il le fait chaque jour, mais encore dans l'ordre public et social, en raison toutefois de la liberté laissée à son action. Action qui, toutes les fois qu'elle est intervenue directement dans les grandes affaires de ce monde, n'a jamais été sans y produire quelque bienfait public. Il suffit de rappeler combien de fois il a été donné aux Pontifes romains de faire cesser les oppressions, de conjurer les guerres, d'obtenir des trêves, des accords, des traités de paix. Ce qui les fait agir, c'est la conscience de leur ministère très élevé, c'est l'impulsion de leur paternité spirituelle qui rapproche les frères et qui sauve.

Quelques semaines plus tard, en réponse à une lettre de la reine de Hollande, Léon XIII, exclu très injustement de la Conférence de La Haye, daigne néanmoins témoigner tout l'intérêt qu'il prend à cette réunion, et il formule sa pensée en des termes d'une vérité toujours actuelle et d'une royale grandeur :

L'autorité du Pontificat suprême, dit-il[1], dépasse les frontières des nations ; elle embrasse tous les peuples, afin de les confédérer dans la vraie paix de l'Evangile ; son action pour promouvoir le bien général de l'humanité s'élève au-dessus des intérêts particuliers qu'ont en vue les divers chefs d'Etats, et, mieux que personne, elle sait incliner à la concorde tant de peu-

1. *Quest. act.*, t. L, p. 55.

ples au génie si divers. L'histoire, de son côté, atteste tout ce qu'ont fait Nos prédécesseurs pour adoucir par leur influence les lois malheureusement inévitables de la guerre, arrêter même, quand surgissaient des conflits entre peuples ou entre princes, tout combat sanguinaire, terminer à l'amiable les controverses les plus fâcheuses entre nations, soutenir courageusement le droit des faibles contre les prétentions des forts. Et Nous aussi, malgré l'anormale condition où Nous sommes réduit pour l'heure, il Nous a été donné de mettre fin à de grands différends entre des nations illustres comme la Germanie et l'Espagne ; et, aujourd'hui même, Nous avons la confiance de pouvoir bientôt rétablir l'harmonie entre deux nations de l'Amérique du Sud qui ont soumis à Notre arbitrage leur contestation. Malgré les obstacles qui pourraient surgir, Nous continuerons, puisque le devoir Nous en incombe, à remplir cette traditionnelle mission, sans aspirer à d'autre but que le bien public, sans convoiter d'autre gloire que celle de servir la cause sacrée de la civilisation chrétienne.

Soucieux de la même gloire et conscient de la même mission, Pie X écrivait à son tour en 1911 à propos de la fondation aux Etats-Unis d'un Institut de propagande en faveur de la paix[1] :

En vérité, promouvoir la concorde des esprits, refréner les instincts belliqueux, écarter les dangers de la guerre, et même supprimer les soucis de ce qu'on a coutume d'appeler la paix armée, c'est une très noble entreprise ; et tout ce qui tend à ce résultat, même sans atteindre immédiatement et complètement le but désiré, constitue néanmoins un effort glorieux pour

1. *Quest. act.*, t. CXI, pp. 578-79.

ses auteurs et utile à l'intérêt public. Et cela aujourd'hui plus que jamais où l'importance numérique des armées, la puissance meurtrière de l'outillage guerrier, les progrès si considérables de la science militaire laissent entrevoir la possibilité de guerres qui devraient faire reculer même les princes les plus puissants. C'est pourquoi Nous Nous réjouissons sincèrement d'une entreprise qui doit être approuvée par tous les honnêtes gens, et par Nous plus que par tout autre, par Nous qui, élevé au souverain Pontificat de l'Eglise, tenons la place de Celui qui *est* et le *Prince* et le *Dieu de la paix*. Très volontiers, Nous accordons l'adhésion et l'appui de Notre autorité à ceux qui, très heureusement inspirés, coopèrent à cette œuvre. Nous ne saurions douter que ces hommes éminents, qui appliquent une intelligence si pénétrante et tant de sagesse politique à procurer la paix au siècle agité, ne veuillent ouvrir aux nations cette voie royale dans l'observance sainte et générale des lois de la justice et de la charité. En effet, par cela même que la paix consiste dans l'ordre, il compterait vainement l'assurer celui qui ne s'emploierait pas de toutes ses forces à établir partout le règne de ces vertus, qui sont le principe et le fondement essentiel de l'ordre.

Dans ces dernières paroles, Pie X trace les bases véritables de la paix ; il marque la nécessité souveraine de ces principes supérieurs de religion et de morale qui doivent gouverner les hommes et les associations humaines, et sans lesquels la porte reste ouverte à toutes les convoitises, à toutes les haines, et à tous les conflits.

* * *

De nos jours, malheureusement, les lois morales et les principes religieux, si indispensables au bien de la société, n'ont le plus souvent qu'une place bien minime dans l'esprit des chefs d'Etat et dans le conseil des nations.

Benoît XV, dès sa première encyclique, le constatait avec douleur.

La force, l'intérêt, l'ambition, se sont presque partout substitués au droit. Et parmi ceux-là mêmes qui invoquent les titres du droit et qui prétendent agir et se guider selon le droit, plusieurs rejettent outrageusement la seule source de l'autorité légitime et le seul fondement du droit qui est Dieu.

De là l'effroyable guerre qui sévit depuis plus de deux ans, et à laquelle aucune des guerres historiques les plus fameuses n'est comparable. De là ce déchaînement des plus farouches instincts et ce débordement des plus sanguinaires passions, passions longtemps contenues par de simples motifs temporels et qui ont enfin rompu toutes les digues. De là cette immense tuerie où des millions de victimes paient l'impôt du sang, et qui achève de transformer une large portion de l'Europe et même de l'Asie en un lugubre champ de mort.

Et ce qui met le comble à l'indicible désolation de ce spectacle, c'est que les catholiques sont

partagés en deux camps rivaux, et s'acharnent avec violence les uns contre les autres, et se lancent par-dessus le mur des tranchées des injures et des invectives plus cruelles encore que les projectiles les plus meurtriers. Des évêques, se dressent contre des évêques ; des prêtres s'avancent l'arme au poing contre des prêtres ; des membres d'une même congrégation religieuse sont traînés sur la plaine sanglante pour y succomber sous les coups d'une main fratricide.

Le travail intellectuel languit. Les collèges, les centres d'études sont déserts. Des milliers de séminaristes ont échangé l'habit clérical pour l'uniforme du soldat. Le service militaire a décimé, dans les paroisses, l'armée paisible des pasteurs. Nombre d'ecclésiastiques ont été capturés, massacrés, exilés. Nombre de sanctuaires ont été pillés, ravagés, incendiés. Des femmes et des filles en deuil pleurent sur le seuil des églises ruinées ou sur les dalles des temples abandonnés. Le culte est en souffrance[1]. Tout converge vers la guerre. Et les ressources dont on disposait pour alimenter la vie catholique ne servent plus qu'à multiplier les œuvres de mort.

Au-dessus de ce champ de luttes et de ce théâtre de douleurs, un homme du moins apparaît

1. *Revue pratique d'Apologétique* (15 nov. 1916), pp. 207-209.

dans toute la sérénité de sa raison dépositaire des clartés de la foi et gardienne des lois de la justice. Benoît XV, reprenant le rôle séculaire de la Papauté, ne cesse de rappeler les peuples à des sentiments plus humains. Il condamne les actes pervers, les déportations injustes, les mutilations vandaliques, les cruautés criminelles[1]. Il ne dissimule pas sa sympathie pour les nations les plus affligées. Il gémit sur les ruines fumantes accumulées sous ses yeux. Il voit là, non pas seulement l'effet accoutumé d'une guerre banale ajoutée à tant d'autres guerres, mais la dévastation des plus belles contrées du monde et le démenti donné aux plus hautes espérances des siècles chrétiens. Et, des larmes dans la voix, et une grande pitié dans le cœur, il demande qu'on mette enfin un terme à cette gigantesque boucherie.

Pour prévenir toute fausse interprétation, nous citerons cette parole auguste dans son texte même. C'est la parole d'un docteur, et du premier des docteurs, en même temps que la prière d'un pasteur et d'un père.

Dès sa première intervention, Benoît XV place la question sur son vrai terrain : l'intérêt général

1. Voir l'Allocution consistoriale du 25 janvier 1915, et celle du 4 décembre 1916.

de l'humanité. " Nous les conjurons, écrit-il le 8 septembre 1914 en parlant des chefs civils, Nous les conjurons de se laisser fléchir et de faire céder leurs propres dissentiments *au salut de la société humaine*...[1] Qu'ils se hâtent d'entrer dans des pensées de paix. Ils obtiendront ainsi de Dieu une récompense éclatante pour eux-mêmes et pour leurs peuples, et ils auront bien mérité *de la société civile tout entière.* "

Le 1er novembre de la même année, au cours de sa première encyclique, le Pape revient sur ce grave sujet. Il fait des ravages de la guerre une description navrante ; et, après avoir demandé qu'on renonce à la violence des armes, il ajoute : " Puissions-nous être entendu par ceux qui ont en mains les destinées des peuples ! *Il y a, sans nul doute,* d'autres voies, *d'autres moyens qui permettraient de réparer les droits, s'il y en a eu de lésés.* Qu'ils y recourent, en suspendant leurs hostilités, animés de droiture et de bonne volonté. "

Le 28 juillet 1915, Benoît XV, de plus en plus effrayé par l'horrible spectacle qui se déroule sous ses yeux, adresse aux belligérants une lettre pressante. Il y retrace toutes les horreurs de la guerre " qui déshonore l'Europe, " puis il s'écrie :

1. C'est nous qui soulignons, ici et ailleurs.

" *L'on ne peut pas dire que l'immense conflit ne saurait se terminer sans la violence des armes. Qu'on abandonne ces projets de mutuelle destruction, et qu'on réfléchisse que les nations ne meurent pas.* Humiliées et opprimées, elles portent en frémissant le joug qui leur est imposé et préparent leur revanche, transmettant de génération en génération un triste héritage de haine et de vengeance. *Pourquoi ne pas peser dès maintenant,* avec une conscience sereine, *les droits et les justes aspirations des peuples* ? Pourquoi ne pas entamer, avec une volonté sincère, un échange direct ou indirect de vues ayant pour but de tenir compte, dans la mesure du possible, de ces droits et de ces aspirations, et d'arriver ainsi à la fin de cette lutte terrible, comme il est advenu en d'autres circonstances analogues ? Béni soit celui qui le premier élèvera le rameau d'olivier et tendra la main à l'ennemi en lui offrant la paix dans des conditions raisonnables ! L'équilibre du monde, le progrès, la tranquillité et la sécurité des nations reposent sur la bienveillance mutuelle et sur le respect des droits et de la dignité d'autrui, bien plus que sur le nombre des soldats et sur l'enceinte formidable des forteresses. " Puis le Saint-Père ajoute cette phrase très significative qui éclaire et précise la direction donnée par Sa Sainteté et qui en fait éclater, à l'encontre

de tous les sophismes, le sens manifeste : " *Nous invitons les amis de la paix dans le monde à se joindre tous à Nous, pour hâter la fin de la guerre.* "

Dans l'allocution consistoriale du 6 décembre 1915, Benoît XV réitère d'une façon plus circonstanciée encore son appel en faveur de la paix ; et il exprime la certitude que ses collaborateurs naturels, les éminentissimes cardinaux, partageront ses sentiments. Pour lui, " *il n'y a vraiment qu'un moyen* d'éteindre l'incendie qui embrase le monde et *de préparer la paix après laquelle toutes les nations soupirent, une paix basée sur l'impartialité, juste et durable :* c'est celui qui, en d'autres temps et en des conditions semblables, fut déjà employé avec succès, et qui consiste dans des négociations conduites avec droiture et franchise, sans exigences outrées, et sous l'influence d'un véritable esprit de justice, de conciliation, et même au besoin, de réparation. " Remarquons les graves paroles qui suivent : " *Il est nécessaire* que l'on se prête à cette œuvre de paix, même au prix de quelques sacrifices ; et *ceux qui s'y refuseront porteront devant Dieu et devant les hommes l'énorme responsabilité de la prolongation de cette guerre atroce* dont on ne voit pas d'exemple dans l'histoire, et qui est à peine digne des siècles les plus barbares. "

De nouveau, le 4 mars 1916, à l'occasion du

Carême, le Saint-Père dans une lettre au Cardinal-Vicaire exhale toute sa douleur. Il rappelle ce qu'il a fait pour terminer l'immense conflit " *d'une manière conforme à la dignité humaine* ". " Nous jetant, écrit-il, au milieu des belligérants comme un père au milieu de ses enfants, *Nous les avons conjurés au nom de ce Dieu qui est justice et charité infinie*, d'écarter toute idée de destruction mutuelle, d'exposer une bonne fois avec clarté leurs prétentions, de tenir compte, dans la mesure du juste et du possible, des aspirations des peuples, *de se prêter au besoin, pour le plus grand bien de la société internationale, à certains sacrifices nécessaires d'amour propre et d'intérêts particuliers. C'était là et c'est toujours l'unique moyen de terminer cette guerre monstrueuse selon les règles de la justice*, et d'arriver à une paix acceptable pour toutes les parties en cause et, partant, juste et durable. " Le Pape laisse alors échapper de son cœur désolé cette définition de la grande guerre qui en peint si bien le caractère honteux et néfaste : " *Cette guerre nous apparaît comme le suicide de l'Europe civilisée* " ; et, pour faire cesser au plus tôt ce suicide, il sollicite des âmes pieuses, avec toute l'ardeur de sa charité apostolique, l'aide suprême de la prière.

Qui osera nier la clarté de ce langage ? A moins que les mots n'aient perdu leurs sens na-

turel, nous avons là, très nettement exprimée, toute la pensée du Pape sur la guerre actuelle ; et en dehors et au rebours de cette pensée souveraine, bien téméraire serait celui qui prétendrait trouver la doctrine catholique et l'orientation catholique.

Aussi l'attitude si sage, si sensée de Benoît XV, eût dû ne provoquer que des marques d'approbation, du moins parmi les fils et les serviteurs de l'Eglise[1]. Qu'est-il cependant arrivé ?

Trois sortes d'adversaires ont fait obstacle aux directions papales.

Les uns se sont ligués pour les ignorer totalement.

D'autres n'en ont parlé qu'avec des termes du plus cynique mépris et de la plus révoltante impertinence.

D'autres tenant à passer pour catholiques, et plaçant leurs propres idées bien au-dessus de celles du Pape, n'ont pas sans doute osé dire publiquement que le Pape se trompait. Mais, hommes de plume plus retors qu'honnêtes, et plus passionnés que chrétiens, ils ont traité de " pacifistes, " d'" âmes faibles," de " germanophiles ",

1. Rendons ici hommage aux écrivains et aux journalistes, — trop rares cependant, — qui ont fait courageusement leur devoir, et au lieu d'escamoter la vraie pensée du Pape, se sont appliqués à la mettre en pleine lumière.

ceux qui le défendaient. Ils se sont évertués à fausser sa parole, à la tronquer et à l'amoindrir en lui substituant dans leurs journaux la prose enfiévrée des combattants. Ils ont même poussé l'impudence jusqu'à opposer à cette parole sacrée les déclarations partiales et outrancières de libres penseurs reconnus. Cette campagne sournoise menée contre le Pape, contre la doctrine sociale du Pape, contre l'attitude pacificatrice du Pape, est un scandale[1]. En des temps plus calmes, elle soulèverait l'indignation commune la plus vive ; car elle constitue, à l'endroit de la Papauté, une véritable trahison.

Ce mépris de sa parole et de sa pensée n'est pas sans affliger très profondément le Saint-Père, et dans le discours qu'il adressa aux petits communiants de Rome, le 30 juillet dernier, il s'en plaignait amèrement : " Vaines, disait-il, sont restées jusqu'ici nos exhortations à déposer les armes, vaine notre invitation à chercher *par les voies de la raison et de la justice* un arrangement

1. Des informations dignes de foi nous apprennent que dans certains milieux " intégralistes " la campagne dont nous parlons a pris un caractère particulièrement perfide. On est descendu, pour mieux atteindre le Pape, jusqu'aux pamphlets anonymes. Cette conduite toute libérale ne doit pas trop nous surprendre. Il y a entre le libéralisme et l'intégralisme condamné par Benoît XV, des liens de parenté. Toutes les erreurs se touchent, et beaucoup se rejoignent dans un même esprit sectaire.

qui puisse mettre un terme à cette déshonorante boucherie." Plutôt que d'écouter la voix du Pape, les chauvins de toute langue préfèrent tremper leur plume dans le sang qui ruisselle et rivaliser d'ardeur pour exalter en style grandiloquent les bienfaits de la guerre et activer le carnage.

Leur œuvre n'est que trop connue à Rome, et voici comment l'a jugée et stigmatisée la *Civiltà cattolica*[1] :

> Ce ne sont pas des paroles de paix, des propositions équitables, des procédés de bonne entente, tels que demandés avec tant d'insistance par le Pape, que l'on veut. Au contraire, l'on ne cesse de réclamer, avec des cris de haine, l'effusion du sang, l'écrasement des peuples, l'épuisement des nations et autres barbaries semblables, qui font tristement penser non seulement à une éclipse de la civilisation et de la conscience chrétienne, mais à un obscurcissement total de la raison humaine aveuglée par la passion, même par cette passion pourtant si noble en soi du patriotisme. *Et ces accents rendent un son d'autant plus regrettable qu'ils sortent même de lèvres chrétiennes*, et, ce qui est pis, *même de lèvres catholiques et sacerdotales.*

Nous n'avons pas besoin d'ajouter quelle haute signification s'attache à ce jugement de la grave revue italienne, et quel coup direct est ici porté à certains écrivains de qui l'on pouvait atten-

1. Livraison du 1er avril 1916. L'article a pour titre : "*Le suicide de l'Europe civilisée*". *Ses causes et ses complices.*

dre une franche et complète justification du Pape, et qui se sont laissés entraîner par la passion aveugle hors de la voie droite.

Commentant les enseignements de Benoît XV et l'attitude prise par le Pontife romain dans ce drame épouvantable où se joue l'avenir de l'humanité, la *Civiltà* continue :

Ces desseins de destruction mutuelle, la raison et la foi, l'Eglise et le Pape tout ensemble les condamnent. Et il n'en peut être autrement ; parce que ce sont là des idées subversives de l'essence même du christianisme, des idées contraires à la plus élémentaire charité du Christ et aux exigences naturelles de la justice et de l'humanité. Quelque coupables que l'on suppose telles ou telles nations ennemies (disons mieux, les quelques hommes et politiciens égoïstes qui les gouvernent et qui forment une oligarchie assez puissante pour mener les peuples " souverains " à la boucherie), qui ne voit combien il est brutal, absurde, inhumain et antichrétien, dans le désir que l'on a de châtier ou de réprimer ces hommes et ces peuples, de parler d'écrasement et d'anéantissement et de tenir semblables propos sauvages entrés désormais dans le vocabulaire militaire et même classique ? Et l'on voudrait mettre sur les lèvres du Pape cet ignoble langage ! Et l'on ose demander contre tout bon sens que les écrivains catholiques s'oublient jusqu'au point de mêler leurs vociférations à celles de ces journalistes stipendiés répandus partout, et dans les bas fonds, et dans les hautes sphères de la société moderne ! Loin de nous pareils accents de destruction et de carnage ! Et Dieu nous préserve des entraînements et des brutalités de cette commune folie où sont tombés les peuples civilisés de l'Europe ! Hélas! nous le disons avec honte, pendant que la jeune

Amérique s'achemine, vigoureuse et prospère, vers des destinées de plus en plus hautes, l'Europe, corrompue, dégénérée, s'épuise en des luttes plus que fratricides. Le délire s'est emparé d'elle ; une haine frénétique l'aveugle, et on dirait qu'une soif de sang la fait courir vers l'abîme. Le Pape n'a-t-il pas eu raison de prononcer le mot *suicide* ? Oui, c'est là un suicide à la fois physique et moral, intellectuel et économique ; c'est le suicide de la vie et de la civilisation.

La citation est longue. Mais elle reflète si exactement la pensée du Pape, c'est-à-dire la pure doctrine du Christ et l'enseignement impartial de la raison chrétienne, que nous avons préféré n'en rien omettre.

Vouloir la paix avec le Pape, une paix prompte, solide et équitable, qui répare les torts, concilie les droits, rétablisse parmi les peuples divisés et irrités des rapports de confiance mutuelle et de mutuelle charité, c'est souhaiter que le christianisme triomphe des passions humaines et étende son empire bienfaisant sur les lois, les mœurs et les institutions. Rien ne saurait être ni plus conforme aux principes de la foi, ni plus en accord avec les préceptes de l'Evangile.

Réclamer la cessation de l'épouvantable carnage dont le monde stupéfié est le théâtre, qui couche chaque jour sur le sol des milliers d'êtres humains et qui couvre d'immenses territoires de sang et de ruines, c'est obéir aux plus nobles

inspirations de la raison naturelle et aux dictées mêmes du bon sens.

Les nations atteintes dans leurs biens, ou menacées dans leur vie, par un ennemi puissant, ont sans aucun doute le droit de se défendre. Mais ont-elles le droit, pour réaliser ce dessein très juste, de mettre de côté les procédés de discussion et d'entente mutuelle propres aux créatures raisonnables et de s'obstiner dans une guerre exterminatrice ? Ont-elles le droit de repousser tout autre moyen de protection que la violence des armes, et de poursuivre leur œuvre de défense en maintenant délibérément un état de choses qui dépasse les horreurs de toutes les calamités connues, qui cause à l'Eglise du Christ d'incalculables dommages[1], qui transforme de vastes régions en véritables cimetières, et que Benoît XV ne peut se défendre de flétrir, de dénoncer et d'abominer ? Ont-elles le droit de prolonger la lutte au prix de leur propre ruine et de la ruine de la société presque tout entière ?

En un mot, l'Europe a-t-elle le droit de se suicider ?

Voilà la question, — question doctrinale au plus haut point, — telle que les faits la présentent, telle que le Pape l'a posée, et telle qu'il l'a

1. Voir l'allocution du 6 décembre 1915.

résolue. La solution si sage, si féconde, si opportune de Sa Sainteté, n'est pas seulement conforme à la tradition ecclésiastique représentée par les Pontifes les plus éminents ; elle répond aux enseignements les plus solides et les mieux compris de la tradition scolastique.

Saint Thomas ne reconnaît la légitimité de la guerre que dans la mesure où celle-ci sert la cause du bien commun[1]. Le bien commun, voilà la norme régulatrice des guerres justes. En effet, l'intérêt général doit l'emporter sur l'intérêt particulier : c'est un axiome de l'Ecole universellement reçu. Et lorsque, dans un organisme ou dans un corps social, il arrive que la partie sacrifie quelque chose d'elle-même à l'utilité commune, même alors c'est son propre bien, lié au bien de l'ensemble, que cette partie assure[2]. Telle est exactement la thèse du Pape, du Pape chargé, comme l'enseigne le docteur angélique, des intérêts de l'Eglise universelle[3], et jugeant au nom de la religion dont il est le chef, au nom de l'humanité dont il est le premier conseiller, au nom de la société chrétienne dont il est l'oracle suprême et qui embrasse toutes les nations, que la continuation de la guerre actuelle, loin d'avoir

1. *Som. théol.*, II-II, Q. XLII, art. 2, ad 1.
2. *Ibid.*, Q. XLVII, art. 10 ad 2.
3. *Ibid.*, Q. I, art. 10.

sa raison d'être, répugne au bien commun, et que les peuples belligérants, dans leur propre intérêt et dans l'intérêt du monde entier, ont le devoir d'y mettre fin.

Un théologien dominicain du seizième siècle, François Victoria, en étudiant cette question complexe de la guerre et des limites du droit de défense, a formulé sa pensée en deux textes qui cadrent singulièrement avec la doctrine de Benoît XV, et qui en éclairent très bien la haute et chrétienne sagesse :

Il se peut, dit ce scolastique[1], *que le droit de reprendre une ville ou une province existe, et que cependant la guerre soit tout à fait illicite à cause des calamités qui en résulteraient.* Les guerres doivent être entreprises dans l'intérêt général ; si donc une ville ne peut être reprise qu'au prix de maux considérables pour l'Etat, au prix de la dévastation de nombreuses cités, de la mort d'un très grand nombre d'hommes, si elle doit amener des inimitiés entre princes ou provoquer de nouvelles guerres pour le plus grand mal de l'Eglise, le prince doit sans aucun doute renoncer à son droit et s'abstenir de la guerre.

Ailleurs le même théologien arrête de nouveau son regard sur les désastres causés par la guerre, et il écrit[2] :

1. Nous citons d'après la *Dublin Review* (avril 1916), pp. 249-250.
2. *Ibid.*

Une guerre n'est pas juste, s'il est évident qu'il doit en résulter pour l'Etat plus de mal que de bien et d'utilité, même s'il existe d'autre part de justes titres et de justes motifs pour la faire. Il est aisé de le démontrer. L'Etat n'a le droit de déclarer la guerre que pour se protéger, se défendre, lui et ce qui est à lui. Si la guerre doit avoir pour résultat, non d'augmenter, mais de diminuer sa puissance, *s'il doit en sortir écrasé, elle sera injuste*, que ce soit l'Etat ou le roi qui la déclare. Il y a plus : une province chrétienne fait partie de l'Etat, et l'Etat fait partie du monde ; *si donc une guerre* est utile à une seule province ou à un seul Etat, mais *doit entraîner de grands dommages pour le monde entier ou pour la chrétienté, j'estime qu'une telle guerre est injuste.*

Ces textes ne sont-ils pas absolument concluants ?

* * *

Nous n'ignorons certes pas et nous ne voulons point passer sous silence les raisons qu'on oppose aux vues et aux directions du Pape concernant la guerre actuelle.

La première objection, c'est que pour terminer pacifiquement ce conflit mondial, une décision autorisée devrait s'imposer à toutes les nations en armes, et qu'il n'existe aucun tribunal capable de rendre une telle décision.

Cette assertion ne nous semble pas exacte.

S'il n'existe, en effet, aucune autorité politique

ayant juridiction sur l'ensemble des Etats belligérants, tout homme de doctrine doit admettre qu'au-dessus des puissances civiles s'élève une autorité supérieure et souveraine investie d'un véritable pouvoir indirect dans les choses temporelles, et que cette autorité, dont les décisions très sages ont tant de fois rétabli l'ordre et la paix parmi les peuples, offre aujourd'hui encore les plus sûres garanties d'impartialité et de justice[1]. L'arbitrage pontifical serait le grand bienfait de l'heure présente. Et dans tous les pays, tout esprit soucieux du bien et tout catholique qui aime l'Eglise devrait, autant que possibe, réclamer cette intervention salutaire. Ce n'est pas sans doute ce que l'on peut espérer de ceux qui dans leurs écrits commencent par faire l'éloge du Pape, et finissent par quelque tirade diamétralement opposée à ses vues. Mais c'est l'attitude qu'a prise récemment la " Fédération Américaine des sociétés catholiques " en votant avec unanimité

1. Voir notre *Droit public de l'Eglise. Principes généraux* (2e éd.), pp. 356-58. — Le Pape, et le Pape seul, par la nature de ses fonctions, jouit d'un pouvoir international qui atteint tous les peuples, et d'une plénitude d'autorité juridique et moralisatrice qui peut établir sur la loi de Dieu et les influences de sa doctrine, le règne durable de la paix dans la justice et la charité. (*Civiltà cattolica*, 2 déc. 1916 ; Cafiero, *De Rom. Pontificis munere pacificandi et sociandi nationes*, Rome, 1916).

une proposition favorable à l'arbitrage papal[1].

Que s'il paraît difficile de réunir autour de la personne du Pape les suffrages de tant de chefs de nations, de ceux surtout qui s'obstinent à mettre de côté l'Eglise et à ignorer Dieu, qui niera l'existence ou la possibilité d'autres moyens d'une solution pacifique ?

Les congrès pour la paix qui ont eu lieu de nos jours dénotent un désir commun de remplacer le verdict du sabre par les lumières de la raison. Dans une lettre écrite à l'occasion des démarches pacificatrices du Tsar et de la conférence projetée de La Haye, le cardinal Rampolla rappelait l'état malheureux où le militarisme a plongé les peuples, et il ajoutait : " A l'encontre d'un état de choses si funeste, l'institution de la médiation et de l'arbitrage apparaît comme le remède le plus opportun ; elle répond, à tous égards, aux aspirations du Saint-Siège[2]. " Cette institution, nous le savons, s'est réalisée. Dans deux conférences tenues à La Haye, l'une en 1899,

1. Voici le texte de cette proposition, adoptée le 22 août dernier : " Comme représentant du Prince de la Paix et comme Père spirituel de tant de millions de chrétiens, le Pape est l'arbitre naturel vers lequel les combattants peuvent se tourner, et de qui il leur est permis d'attendre un règlement désintéressé et impartial, et conforme aux principes sacrés de la justice et de l'humanité, de toutes leurs difficultés. "

2. *Quest. act.*, t. L, pp. 44-45.

l'autre en 1907, les puissances " ont jugé utile et désirable qu'une ou plusieurs puissances étrangères au conflit offrent de leur propre initiative, en tant que les circonstances s'y prêtent, leurs bons offices ou leur médiation aux Etats en conflit. " Les puissances contractantes ont même convenu, en cas de dissentiment grave, d'avoir recours elles-mêmes aux bons offices d'une ou de plusieurs puissances amies, et elles ont formulé un mode spécial de médiation. Elles ont, de plus, établi l'arbitrage international en s'appuyant sur ce principe que " dans les questions d'ordre juridique l'arbitrage est reconnu comme le moyen le plus efficace et en même temps le plus équitable de régler les litiges qui n'ont pas été résolus par les voies diplomatiques. " Une Cour permanente d'arbitrage siège, en vertu de cet acte, à La Haye[1]. Benoît XV n'a-t-il pas eu

1. Cf. *Quest. act.*, t. L, pp. 55-58, et t. XCIV, pp. 76-84, 125-128. — Il y a plus d'un demi-siècle, l'illustre publiciste Taparelli, parlant de la future organisation de la société internationale, écrivait (*Essai th. de Dr. nat.*, trad. 1857, n. 1366) : " Nous croyons que peu à peu l'on verra s'élever dans le monde une sorte de *tribunal fédéral universel*, qui remplacera les alliances, les congrès, les traités, comme ceux-ci remplacent provisoirement aujourd'hui l'autorité suprême des Empereurs et le gouvernement patriarcal des Pontifes. " Toutefois, aucune organisation internationale destinée à maintenir la paix parmi les nations ne sera complète ni vraiment efficace sans le Pape ou sans quelque représentant du Pape.

raison de déclarer qu'il existe d'autres moyens que la force des armes de terminer l'abominable guerre actuelle ?

Cette guerre, reprend-on, c'est la lutte de la civilisation contre la barbarie, et les intérêts sacrés qui sont en jeu exigent qu'on la poursuive jusqu'à l'écrasement final des peuples barbares et jusqu'au triomphe définitif des peuples civilisés.

Il s'agit sans doute ici de la seule civilisation digne de ce nom, de la civilisation chrétienne basée sur la morale et l'Evangile, et dont le Vicaire du Christ est le gardien courageux et autorisé . S'il en est ainsi, et si vraiment la civilisation s'identifie de toutes manières avec le sort de l'une des parties en litige, comment expliquer que le Pape persiste à se tenir dans les bornes d'une stricte neutralité et qu'il se contente de réprouver les violations du droit, *quelles qu'elles soient, et de quelque côté qu'elles se produisent*[1] ? Benoît XV manquerait-il par hasard à son devoir, et ne serait-il que le successeur indigne des grands pontifes qui, pour sauver l'œuvre du Christ, n'ont pas craint de dénoncer et même d'excom-

1. Alloc. du 22 janvier 1915 ; puis (alloc. du 4 déc. 1916) : " Nous frappons de nouveau de Notre réprobation toutes les iniquités commises en cette guerre, *partout où elles se font, et quels que soient leurs auteurs.* "

munier les plus redoutables potentats ? Nous savons que de faux catholiques ne sont pas éloignés de le croire.

Loin de nous pareille pensée. La vérité est que la civilisation ne va pas sans la vraie religion, et que celle-ci compte, dans l'un et l'autre camp des peuples belligérants, des ennemis déclarés et aussi des partisans devoués dont les chefs sont en communion avec le Siège apostolique. L'on peut très légitimement souhaiter que telle nation dont le passé catholique fut plein de gloire, et qui aujourd'hui encore, malgré l'athéisme de ses gouvernants, joue un rôle religieux et civilisateur admirable[1], ne sorte de cette guerre ni mutilée dans son territoire ni amoindrie dans son prestige, et se retrouve au contraire plus grande, plus forte, plus unie. Mais rien ne saurait autoriser le dénigrement ni l'injustice vis-à-vis d'autres nations où, à côté de barbares instincts et d'une culture trop souvent viciée,[2] tout esprit non prévenu doit reconnaître de solidès qualités intellectuelles et morales, et qui, grâce à l'action

1. Cf. Lecanuet, *L'Eglise de France sous la IIIe République*, t. I, ch. VII-XI ; t. II, ch. VI etc. ; *Le rôle catholique de la France dans le monde* par un Missionnaire (*La guerre allemande et le Catholicisme*, 1915) ; *L'Eglise de France durant la guerre* par G. Goyau (*Revue des deux Mondes*, 1 déc. 1916).

2. Voir notre brochure sur la *Notion du Droit* (1915).

conquérante de l'Eglise, peuvent monter dans l'échelle des peuples.[1] Nous avons toujours été[2] et nous sommes plus que jamais fier de nos origines ; et cette noblesse même du sang qui coule en nos veines nous dicte, à l'égard d'autrui, une loi et des méthodes d'équité.

Et l'équité historique nous contraint d'avouer que, quelles qu'aient été les causes prochaines du conflit, et si grande qu'on suppose la culpabilité du parti agresseur, culpabilité énorme et dont Dieu seul peut mesurer l'étendue, tous les peuples qui se combattent à l'heure actuelle ont péché contre la religion et la civilisation, et qu'ils s'impliquent à eux-mêmes un exemplaire châtiment. C'est la propre pensée de Benoît XV lorsqu'il dit[3] : " Dieu permet que les nations qui l'ont oublié et méprisé pour s'enfoncer dans les soucis de la terre, se châtient mutuellement de leurs propres mains. " Cette guerre-ci ne se peut juger d'après les règles communes. Ce n'est pas seulement ni même principalement la guerre de tel ou tel peuple contre des peuples rivaux. C'est surtout et par-dessus tout la revanche de Dieu

1. Voir la lettre de Benoît XV à l'Archevêque de Cologne (6 sept. 1915).

2. Cf. nos *Discours et Allocutions* (Québec, 1915).

3. Allocution du 22 janvier 1915. — Cf. saint Thomas, *Gouvern. du Prince*, l. III, ch. 7.

contre les sociétés pécheresses. Les crimes de luxure firent submerger le monde dans un déluge d'eau. Les crimes beaucoup plus graves d'irréligion des pouvoirs publics ont plongé les nations dans un déluge de sang. Recueillons nos souvenirs. Sans remonter jusqu'à la Révolution et jusqu'à la Réforme, nous ne pouvons ne pas constater que la spoliation sacrilège des Etats du Pape accomplie avec d'odieuses complicités, que les fameuses lois de mai inspirées par l'orgueil et appliquées par la force brutale, que la rupture injustifiée du Concordat de 1801, et l'oppression des nationalités, et la persécution des minorités, constituent autant de crimes antireligieux et antisociaux, et que ces crimes pèsent d'un immense poids sur les nations en conflit.

Le châtiment, d'un autre côté, n'a-t-il pas assez duré ? Et faut-il, sous prétexte d'atteindre plus profondément les peuples les plus coupables, l'aggraver et le prolonger davantage, verser encore plus de sang, ravager encore plus de foyers, entasser encore plus de ruines, et pousser jusqu'aux extrêmes limites les conséquences d'une guerre déjà incroyablement funeste ?

Benoît XV ne le croit pas, et tous les hommes de bon sens devraient se joindre à lui pour demander et favoriser une paix immédiate.

Mais cette paix, objectent ici certains publi-

cistes, n'implique-t-elle pas le rétablissement de l'ordre ? et l'ordre ne doit-il pas d'abord être rétabli par la puissance des armes qui venge le droit, redresse les torts, et assure la tranquillité générale ?

Je réponds : si une ligue politique quelconque devait se charger de venger, par le glaive et par le canon, tous les crimes commis et tous les droits violés depuis un siècle, où s'arrêterait-on dans l'œuvre de mort ? N'y aurait-il pas danger de voir les armes dirigées contre tel ou tel pays, se retourner par un juste dessein du ciel contre les assaillants eux-mêmes ? Quel est celui des belligérants actuels (nous parlons surtout des Etats dirigeants), quel est celui de ces Etats qui n'a pas très souvent péché et très gravement prévariqué, et contre lequel la vindicte publique et internationale ne pourrait très justement s'exercer ?

Abandonnant au Maître souverain des nations le soin de suppléer par sa providence à la justice humaine, le Pape demande la paix : oui, certes, la paix dans l'ordre, la paix dans l'équité, la paix dans la restauration du droit et dans l'assurance des réparations nécessaires. Mais ces réparations ne sauraient-elles s'obtenir que par la brutalité des armes ? Les pourparlers diplomatiques, les bons offices d'une puissance médiatrice, les procédés et les arrêtés d'un arbitrage auquel de part et d'autre on s'est soumis, ne peuvent-ils pas être

générateurs d'ordre et de justice ? et les textes d'un accord longtemps débattu, très mûrement pesé, et conclu dans tout le calme de la réflexion, ne portent-ils pas en eux-mêmes plus de gages d'une paix durable que des conventions imposées par une force aujourd'hui victorieuse et vaincue peut-être demain ? Et Dieu, pouvons-nous ajouter, bénira-t-il une paix éclose dans le silence des ruines et sur des monceaux de cadavres, ou dictée par la voix des obus et à l'encontre des vues de celui qui représente le Prince de la paix[1] ?

Quoi qu'il en soit, au-dessus des droits relatifs et des intérêts particuliers[2] plane le droit absolu et l'intérêt général. L'intérêt général, c'est celui de la société, de l'humanité,[3] de la religion, que le Pape estime mis en péril par la prolongation de la guerre ; le droit absolu, c'est celui qu'implique le bien commun, et que Benoît XV veut

1. A l'occasion de la Noël, le Pape vient de répéter que la condition essentielle d'une paix juste et durable, c'est la " bonne volonté ". Il supplie les peuples et leurs chefs d'écouter la voix du Seigneur, et la voix de l'Eglise " dont le regard, par une sorte d'intuition, pénètre bien plus loin que les yeux de l'humaine fragilité. "

2. Parmi ces intérêts particuliers, il est triste d'avoir à mentionner ceux des profiteurs de guerre qui s'engraissent du sang des peuples et qui n'ont qu'un désir: que la boucherie continue. (*Semaine religieuse* de Montréal, 4 déc. 1916).

3. Voir la lettre de Benoît XV aux évêques allemands (7 sept. 1916).

faire triompher même au prix de quelques sacrifices particuliers. Le Pape, de par ses fonctions et la volonté de Dieu, est le premier gardien de la morale et de la justice. C'est en courbant son esprit devant la pensée du Pape qu'on est sûr de s'incliner devant la majesté du droit.

Vous voulez donc, reprennent avec insistance nos contradicteurs, et le Pape par ses directions voudrait donc empêcher les belligérants, confiants dans la justice de leur cause, de remplir jusqu'au bout les devoirs que le patriotisme leur impose ? N'est-ce pas là une doctrine nouvelle et contraire à la pratique de l'Eglise ?

Distinguons. Tant que la guerre durera, c'est le devoir de ceux qui n'en portent point la responsabilité, et qui n'ont qu'à exécuter les ordres reçus, de déployer en faveur de ce qu'ils croient être une cause juste, toute la force des armes et toutes les ressources de la valeur militaire[1]. Ce devoir, nous sommes heureux de le dire, le soldat français vers lequel se tournent d'instinct nos regards, le remplit avec un courage qui fait l'admiration du monde, et avec une grandeur d'âme digne de tous les éloges[2], et à laquelle le

1. Cf. la *Civiltà cattolica* (16 sept. 1916), pp. 648-654.

2. La Marne et Verdun, pour ne parler que de ces deux épisodes de la grande guerre, resteront synonymes de ce qu'il y a de plus glorieux dans les hauts faits d'un patriotisme exalté jusqu'à

réveil de la foi n'est sans doute pas étranger[1].

D'autre part, il dépend des chefs d'Etat et de leurs conseillers que la guerre se prolonge ou qu'elle prenne fin. Voilà pourquoi le Pape, dans son anxieux désir d'une paix nécessaire, demande aux têtes dirigeantes de suspendre les hostilités et invite les hommes de bon vouloir à l'aider dans ce travail d'entente, de pacification, et de civilisation véritable[2]. Et voilà pourquoi encore les catholiques influents, notamment les journalistes, ont le devoir de faire écho à la parole du Pape, et de montrer combien les directions papales sont sages, rationnelles, opportunes, et méritent qu'on en tienne compte. Et si, contre toute raison, leur langage devait déplaire à certains personnages civils, ils n'auraient qu'à se rappeler l'exemple du grand chrétien proposé par Pie X à leur imitation, et qui, lorsqu'il s'agit de défendre et de justifier l'attitude du Saint-Siège, se soucia toujours plus de plaire à Dieu qu'aux hommes.

Là est la doctrine, et là est le salut.

l'héroïsme, et couvriront d'un lustre immortel le blason militaire déjà incomparable de la France.

1. Cf. dans la *Guerre allem. et le Cathol.*, les études des chan. Couget et Ardant, et de Mgr Baudrillart.

2. C'est un sophisme de confondre la neutralité du Pape et les directions données par le Pape. Le Pape ne demande pas aux catholiques d'être neutres comme lui ; mais il veut que ceux qui le peuvent s'emploient à faire prévaloir ses vues pacificatrices.